



Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL :

Québec, le 2 mars 2020

Monsieur

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1920065

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 février dernier afin d'obtenir les informations suivantes :

« quels juges administratifs parmi les suivants sont assignés à la section juridictionnelle et lesquels sont assignés à la section de surveillance en date d'aujourd'hui :

- Diane Poitras
- Philippe Berthelet
- Cynthia Chassigneux
- Lina Desbiens
- Jean-François Gauthier
- Guylaine Giguère
- Rady Khuong
- Marc-Aurèle Racicot
- Martine Riendeau ».

Vous trouverez ces informations sur le site de l'Assemblée nationale du Québec (<http://www.assnat.qc.ca/fr/recherche/recherche-avancee.html>) en effectuant une recherche dans la section *Travaux parlementaires* et en sélectionnant le type de document *Journaux des débats* selon les périodes suivantes pour chacun des commissaires :

- Diane Poitras et Cynthia Chassigneux : décembre 2019
- Philippe Berthelet et Lina Desbiens : novembre 2016

- Jean-François Gauthier, Guylaine Giguère,
Rady Khuong, Marc-Aurèle Racicot et Martine Riendeau : juin 2018

Notez qu'en application de l'article 104 de la Loi sur l'accès, madame Diane Poitras, n'est affectée à aucune section en raison de ses fonctions de présidente. Notez également que madame Lina Desbiens, malgré son acte de nomination officiel, a été temporairement affectée à la section de surveillance par la présidente comme le permet l'article 110 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez ci-joint la lettre d'affectation temporaire.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

«Original signé»

Rémi Bédard
Directeur de l'administration et
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
Affectation temporaire Me Desbiens